

MA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 34
MAI 2022
ISSN 2555-297 X

« LA SOCIÉTÉ QUI VIENT »

«La société qui vient»¹, tel est le titre d'un remarquable ouvrage collectif coordonné par l'anthropologue et sociologue Didier FASSIN. 1318 pages et 64 chapitres thématiques proposent à la réflexion collective un panorama, si ce n'est exhaustif, tout du moins large et étendu des grands défis qui se posent à notre société aujourd'hui. Matières à réflexion d'une grande richesse, chaque chapitre à sa manière explore les trajectoires historiques, questionne les notions, observe les pratiques naissantes, analyse les nouvelles façons de penser les transformations d'un monde qui connaît une conjonction inégalée de crises entremêlées. La force de cet ouvrage provient du caractère scientifique et pluridisciplinaire de ses contenus. Soixante-sept chercheuses et chercheurs en sciences humaines et sociales (science politique, économie, droit, histoire, sociologie, anthropologie, géographie, démographie, philosophie et littérature) livrent leurs diagnostics sur la société, en prenant appui sur leurs expertises de recherche. «La société qui vient» n'est donc pas un livre d'opinions; c'est un livre de savoirs. C'est donc une invitation, à chacune et chacun, à se livrer à un exercice d'observation critique et distanciée de l'état de la société, des défis qui la traversent mais aussi des initiatives et expérimentations sociales qui, chacune à leur manière, tentent d'ouvrir sereinement de nouvelles lignes d'horizon partagées. Dans cet ouvrage qui ambitionne de «sortir de la sidération des crises», chacun pourra piocher des enseignements, des questions, des points d'accord et de désaccord... et de précieuses clés pour mieux appréhender la société actuelle et celle en gestation pour l'avenir. Plus largement, cette réflexion renvoie à la problématique de l'appropriation sociale des enjeux mis en lumière par les contributions scientifiques. En cela, elle rejoint l'attention que notre CESER accorde à cette question, par exemple à travers son implication dans une instance régionale ayant vocation à établir ou conforter cette relation entre la société civile régionale et le monde universitaire (cf. l'évocation de la séance d'installation du CoRDINA dans la présente Lettre). Cette préoccupation se traduit également par le soutien apporté par notre CESER au projet LIRE² de l'Université de Limoges labellisé dans le cadre du dispositif «Sciences avec et pour la société» du Ministère de l'Enseignement supérieur. Enfin, ces différents niveaux de réflexion ne sont pas sans écho avec les travaux menés par le CESER Nouvelle-Aquitaine qui constitueront le thème du colloque en préparation pour le mois de juillet «Réinventer le débat public et transformer demain!». Ce colloque, où nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux, sera l'occasion de fêter les 50 ans d'existence des CESER... Réservez d'ores et déjà votre 7 juillet!

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente

1 «La société qui vient», sous la direction de Didier Fassin, Éditions du Seuil, Janvier 2022.

ACTU **SAVE THE DATE**

Réinventer le débat public et transformer demain!

Il y a 50 ans, la loi du 5 juillet 1972 instaurait les conseils économiques et sociaux régionaux : les assemblées consultatives régionales étaient nées! Le CESER Nouvelle-Aquitaine saisit l'occasion de ce 50^{ème} anniversaire pour renouer avec une tradition : celle de vous inviter à discuter et échanger ensemble sur les sujets d'intérêt majeur pour notre région. Nous vous donnons ainsi rendez-vous le jeudi 7 juillet après-midi pour un colloque intitulé « Réinventer le débat public et transformer demain ! ».

Un titre qui reflète les deux enjeux que le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite porter à la discussion collective :

- «**Réinventer le débat public**», d'abord, car s'il est un sujet qui traverse de manière récurrente les travaux et préoccupations de l'assemblée consultative régionale, c'est bien la question des gouvernances partagées à réinventer, de la profonde crise démocratique à combler, de la défiance institutionnelle à enrayer. Une première table-ronde s'attèlera ainsi à cette question : comment réinventer les modalités de participation et d'implication de la société civile et des citoyens afin qu'ils se sentent pleinement parties prenantes des projets qui les concernent?
- «**Transformer demain**», ensuite, en écho et clin d'œil à ce qui est le sous-titre du rapport sur les premiers enseignements de la crise COVID-19, produit par notre CESER en décembre 2020, à l'issue de cette première année de pandémie qui avait tant bouleversé nos regards sur nos quotidiens et sur le «monde d'après»... Deux ans après, que reste-t-il de tous ces questionnements qui avaient émergé pendant cette période si particulière? Quelles sont les «transformations» auxquelles il faut collectivement s'atteler, par-delà nos pluralités et dans le respect de nos diversités?

Pour ce 50^{ème} anniversaire, nous aurons notamment le plaisir et l'honneur d'accueillir le **Président du CESE de la République, Thierry BEAUDET**, en qualité de grand témoin. Rendez-vous donc le 7 juillet prochain pour marquer 50 ans de contribution des CESER à la construction de visions partagées et à la «démocratie» en région!

(NB : précisions sur le lieu, les horaires et le déroulé prochainement sur notre site)

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

*en représentation directe et indirecte

Sommaire Lettre N° 34

Save the date	P.1-2
Avis : Contrat de Plan État-Région	P.2
Avis : filière électronique, l'eau	P.3
Avis : tourisme, Néo Terra	P.3
Contribution	P.4
Actus	P.4

La participation des différentes catégories d'acteurs socio-professionnels et la possibilité de collaboration entre ceux-ci s'est concrétisée, au plan national, par la création du Conseil Économique et Social en 1946, dans l'esprit du Conseil national économique (CNE) institué en 1925 et supprimé en 1940 par le gouvernement de Vichy. Inscrit dans la Constitution de 1958, le CES est depuis lors devenu le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) en 2008.

Parallèlement, l'émergence progressive du fait régional a constitué depuis l'après-guerre l'une des réponses apportées à certaines problématiques soulevées en termes de développement économique, d'aménagement du territoire et de planification. La mise en place en 1954 de Comités d'Expansion Économiques dans chaque région, associations réunissant élus locaux, chefs d'entreprises, syndicalistes ou représentants du monde agricole, fut suivie 10 ans plus tard par la création des Commissions de Développement Régional (CODER). Elles préfigurent l'instauration de nos Assemblées consultatives régionales, instituées en 1972 au moment de l'instauration des Établissements Publics Régionaux (EPR).

1972
LA CRÉATION DES CESR :
Les Régions sont créées et organisées en deux assemblées régionales (loi n° 72-619 du 5 juillet 1972) séparant représentation politique, avec l'EPR qui est l'ancêtre de l'actuel Conseil régional, de la représentation socio-professionnelle, le Comité Économique et Social (CES) doté d'un pouvoir consultatif.

1974
LES INSTALLATIONS :
Installation du CESR Aquitaine, du CESR Limousin et du CESR Poitou-Charentes.

1992
DU COMITÉ AU CONSEIL : La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, transforme les comités en Conseils Économiques et Sociaux Régionaux.

2010
DE CESR à CESER : La loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement, modifie la composition des Conseils Économiques et Sociaux afin que les acteurs environnementaux y soient mieux représentés. Ils deviennent ainsi Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER).

1982
LA CONFIRMATION PAR LES LOIS DE DÉCENTRALISATION :
L'étape majeure de la décentralisation (loi du 2 mars 1982) confirme les Comités économiques et sociaux au sein des Régions. Elle institutionnalise un pouvoir consultatif, conforté par les lois de 1986 (1ère élection du Conseil régional au suffrage universel direct), qui révisent leurs compétences et leurs moyens dans le sens d'un renforcement de leur rôle.

2016
UN CESER DE TRANSITION : La loi du 16 janvier 2015 procède à un redécoupage des régions, instaurant une nouvelle carte des régions françaises (15 régions métropolitaines regroupées en 7 nouvelles régions et 7 régions inchangées). Les CESER des ex-régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes fusionnent pour former le CESER Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC). En application de la loi pour une Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, les CESER voient par ailleurs se conforter leur « contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales ».

2018
CESER Nouvelle-Aquitaine :
Le 23 janvier 2018, la nouvelle Assemblée du CESER Nouvelle-Aquitaine (180 membres) est installée pour 6 ans !

AVIS

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION, UN OUTIL À REPENSER ?



Le Contrat de Plan État-Région est un outil-clé de l'aménagement des territoires, permettant une convergence des financements en faveur de projets structurants. Pour la Nouvelle-Aquitaine, la nouvelle génération de CPER pour la période 2021-2027 vient d'être finalisée, consacrant 6,5 milliards d'euros à des projets considérés comme répondant à de forts enjeux pour les territoires, en deux volets (volet territorial et volet enseignement supérieur et recherche).

Malgré cette mobilisation importante de financements publics et des avancées notables saluées pour les représentants de la société civile organisée, comme l'inscription de l'éco-socio-conditionnalité des aides, le CESER Nouvelle-Aquitaine regrette toutefois que le Contrat ne soit pas plus précis et prescriptif sur les grandes orientations et priorités et que son calendrier apparaisse de plus en plus flou dans sa mise en œuvre.

Pour renouer avec un CPER catalyseur d'investissements structurants et de préparation de l'avenir au bénéfice des territoires, le CESER avance plusieurs pistes d'évolutions.

Le CPER doit être plus participatif et favoriser la concertation avec les acteurs locaux et la société civile, et plus souple pour adapter ses priorités aux évolutions majeures qui peuvent impacter le territoire.

Il ne doit pas se satisfaire d'être la seule addition de projets locaux, mais doit porter une réelle stratégie territoriale, visible, en adéquation avec les nécessités de la période, et structurante pour l'action territoriale. Le CESER préconise un CPER articulé autour de trois priorités : accélérer les transitions écologique et énergétique ; réduire les inégalités au travers d'une plus grande cohésion sociale et territoriale ; accompagner une stratégie d'aménagement et d'équilibre du territoire.

Pour ce faire, les critères de sélection des projets de territoires doivent être édictés et partagés afin d'apporter des éléments tangibles d'appréciation quant aux choix des projets retenus. De même, la répartition financière entre les différents volets du CPER doit être explicitée à la fois dans sa dimension stratégique, mais aussi au regard de l'articulation entre le CPER et les autres schémas et programmes structurants pour le territoire (Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation [SRDEII], Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [SRESRI], Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire [SRADDET], Accord Régional de Relance [ARR], etc.).

Le CESER salue l'inscription de critères d'éco-socio-conditionnalités dans cette génération de CPER, en insistant sur la nécessité d'apposer au même plan les dimensions écologique, sociale et sociétale. Par ailleurs, pour faire de ces critères un élément réellement contraignant, il propose à l'État et au Conseil régional de définir, avec la contribution de la société civile, des critères exigeants visant à engager une réelle démarche de transition écologique et sociale, et valoriser des projets vertueux portés par les territoires.

S'il se félicite d'un suivi annuel des actions programmées dans le cadre de ce CPER 2021-2027 en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) à laquelle il est associé, le CESER plaide en faveur d'un document final de bilan (quantitatif et qualitatif) qui permette, à l'occasion de la prochaine programmation, de faire des propositions d'amélioration sur les choix stratégiques et de réévaluer, le cas échéant, les grandes orientations qui doivent servir de base au CPER.

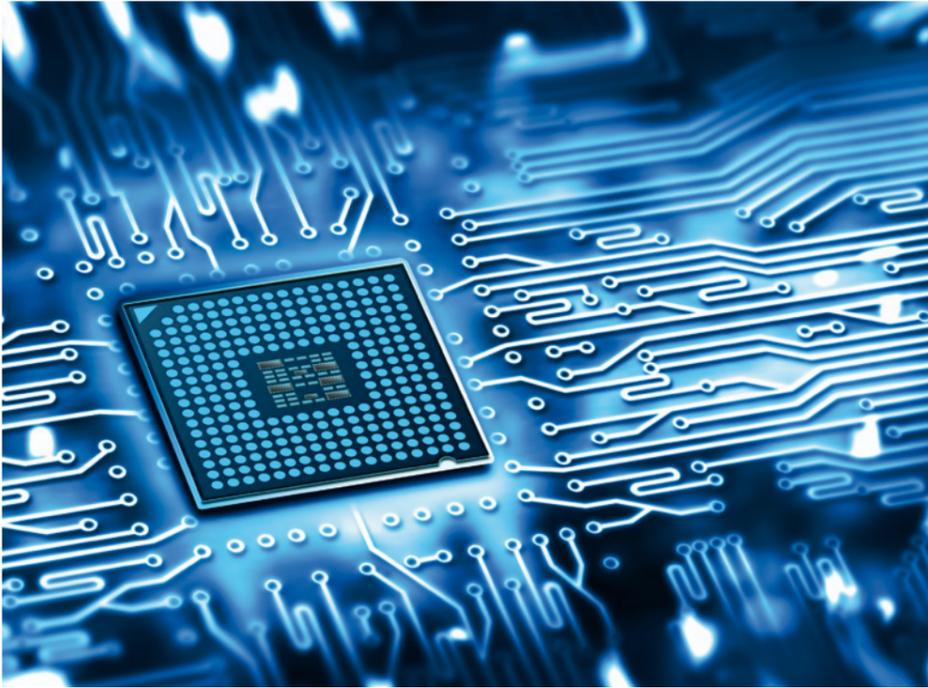


À savoir :

Le CPER en chiffres (source Région Nouvelle-Aquitaine)

- 357 millions d'euros pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dont 110 millions de l'État et 247 millions de la Région
- 811 millions d'euros pour la transition écologique et l'énergétique (TEE) dont 391 millions de l'État et 420 millions de la Région
- 64,4 millions d'euros pour le soutien à l'appareil productif et aux filières dont 7,7 millions de l'État et 56,7 millions de la Région.

FILIÈRE ÉLECTRONIQUE : FINANCEMENTS, FORMATION, SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE À DÉVELOPPER

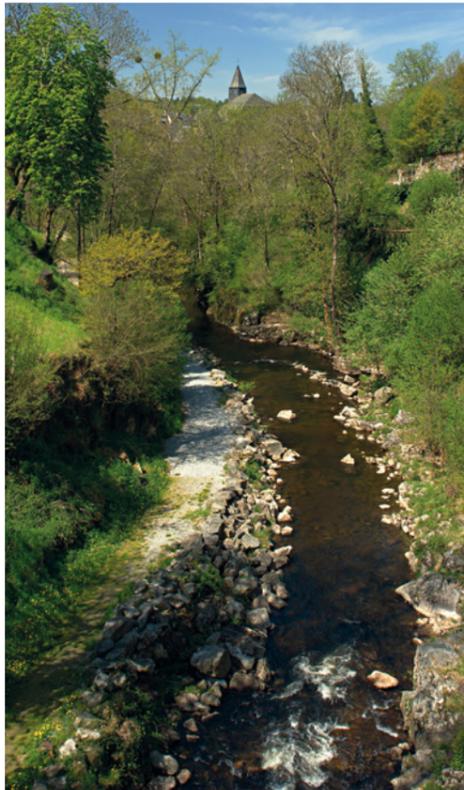


3 00 entreprises générant 20 000 emplois directs et un chiffre d'affaires annuel de 1 milliard d'euros. Ce sont les chiffres avancés dans la feuille de route pour le développement de la filière électronique en Nouvelle-Aquitaine présentée par le Conseil régional en mars. Le CESER salue l'ambition, d'autant qu'elle prend en compte les aspects environnementaux liés à la lutte contre l'obsolescence programmée, au recyclage, à la réparabilité, à la maintenance et à la seconde vie des systèmes électroniques. L'Assemblée propose néanmoins l'ajout d'une réflexion sur la sobriété numérique, dont la trajectoire actuelle d'utilisation n'est pas soutenable.

La réalisation de cette stratégie imposera de mobiliser des investissements importants, que les finances régionales ne pourront pas supporter seules. La mobilisation et la contribution de l'ensemble des acteurs de la filière s'imposent : fabricants de composants, fonderies, assembleurs, les secteurs et industries d'aval... ainsi que celles des acteurs du secteur bancaire et de la Banque Publique d'Investissement. Pour massifier les financements et participer efficacement à la souveraineté industrielle électronique, la Nouvelle-Aquitaine ne peut pas agir seule. À cet égard, la feuille de route ne s'inscrit pas de manière suffisamment explicite dans les politiques nationale et européenne existantes dans ce domaine. Par ailleurs, le CESER attire l'attention sur la question des besoins en formation, en veillant à mieux valoriser socialement ces métiers dans leur diversité et à développer la mixité dans les recrutements. Le rétablissement d'une maîtrise industrielle, technologique durable de ce domaine nécessite une politique de formation de long terme et ambitieuse, en renforçant largement les moyens de l'éducation nationale dédiés aux parcours et aux formations aux métiers technologiques, tout comme ceux de la formation professionnelle. À cet égard, comme sur tous les autres aspects, le CESER regrette la non-consultation des organisations syndicales de salariés et d'employeurs pour l'élaboration de cette feuille de route.

UNE ENTENTE POUR L'EAU À APPROFONDIR

Le CESER renouvelle l'alerte sur la situation préoccupante de la ressource en eau. Il est urgent d'anticiper les effets du changement climatique. Dans ce contexte, le CESER salue « l'Entente pour l'Eau » mise en place depuis 2018 entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, le Préfet coordonnateur du Bassin Adour-Garonne et le Président du Comité de Bassin Adour-Garonne. Il faut poursuivre l'effort de mise en cohérence des actions en intégrant l'objectif de « bon état des eaux » dans l'ensemble des politiques, en particulier l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'agriculture, l'énergie, le tourisme et l'industrie et allouer des moyens humains et financiers à la hauteur de l'ambition. Les orientations prises par l'Entente correspondent dans l'ensemble à celles proposées par le CESER dans ses précédents travaux (accent mis sur l'accompagnement d'un plan d'économies d'eau, favoriser les filières à bas niveau d'impacts, soutien à l'agroécologie, préservation des zones humides de tête de bassin...). L'Assemblée socio-professionnelle régionale est toutefois plus nuancée sur la mobilisation de ressources nouvelles et sur la réutilisation des eaux usées proposées dans le projet de délibération sur l'Entente. Le CESER propose la recherche d'économies d'eau dans tous les secteurs et réitère sa proposition pour l'organisation d'un Grenelle sur le stockage de l'eau. Il souhaite également que des objectifs chiffrés et précis pour la baisse généralisée des teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux soient définis. Reste enfin à s'assurer que les actions prévues permettront de s'inscrire dans une trajectoire suffisamment ambitieuse, a minima l'atteinte du bon état écologique pour toutes les masses d'eaux en 2027.



COHÉSION EN EUROPE : L'AVIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE



Dans le cadre de l'élaboration en cours d'un avis du Comité économique et social européen sur les progrès accomplis dans la réduction des disparités économiques, sociales et territoriales dans l'Union européenne, le Conseil Économique, Social et Environnemental de la République a accueilli une audition publique le 5 avril dernier. Cette audition a été, pour les représentants de la société civile organisée, l'occasion d'exprimer leur point de vue sur cette problématique importante et de proposer des solutions possibles afin de parvenir à une reprise après la crise de la COVID-19. Le CESER Nouvelle-Aquitaine, représenté par Rita SILVA VARISCO et Brigitte LAVIGNE, Présidente et Rapporteuse de la Commission « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe » faisait partie des auditionnés. Cette participation a permis de présenter la contribution du CESER de la Nouvelle-Aquitaine à l'élaboration du Programme opérationnel 2021-2027.

« NOUVELLE-AQUITAINE CROISSANCE TOURISME », NOUVEL OUTIL POUR LES PME

Le nouvel outil d'intervention du Conseil régional dans le secteur du tourisme matérialisé par la création de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » est accueilli avec intérêt par le CESER. Ce modèle permet d'offrir aux acteurs du secteur touristique un soutien supplémentaire indispensable au regard des impacts de la crise COVID-19 sur cette économie importante pour la Nouvelle-Aquitaine. Il conviendra néanmoins de préciser les modalités d'intervention en matière de prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ou des sociétés d'exploitations ayant des projets d'investissements et de création de valeur. Attention cependant, à ce que les actions financées par la SEML, notamment celles soutenant des projets touristiques situés dans des écosystèmes fragiles, prennent en compte les questions environnementales !



NÉO TERRA, COLONNE VERTÉBRALE DE LA POLITIQUE TERRITORIALE

Une nouvelle génération de contrats avec les territoires infrarégionaux est proposée. Le CESER salue la volonté affichée de faire de Néo Terra la colonne vertébrale de l'action régionale ainsi que la proposition de continuité et la co-construction des projets de territoires. À cet égard, l'accompagnement en termes d'ingénierie est déterminant. Dans le prolongement de ses travaux sur « les patrimoines, leviers de développement des territoires », le CESER renouvelle sa proposition de mettre les patrimoines au cœur des projets territoriaux. Il souhaite enfin la mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation annuel pour une meilleure réactivité au plus près des besoins.

LE CESER APPORTE SA CONTRIBUTION DANS LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA RÉÉCRITURE DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SRDEII)



La stratégie économique des Régions est définie et organisée dans le cadre du SRDEII, acronyme de Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Ce dispositif définit la feuille de route en matière d'aides aux entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Adopté en 2016, le SRDEII doit être révisé, comme le prévoit la réglementation.

Le contexte nécessite plus que jamais cette révision : crises successives cumulées et crise sanitaire actuelle, difficultés diverses (perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, renchérissement de certains coûts et tensions inflationnistes, problèmes de recrutement, perspectives de renchérissement du coût du crédit...). Et depuis le 24 février dernier, la guerre en Ukraine et

l'exacerbation sans précédent depuis des décennies des tensions internationales font peser de lourdes incertitudes économiques et sociales pour les pays européens et leurs populations.

La révision du SRDEII arrive donc à une période charnière et offre au Conseil régional l'opportunité de tirer les conséquences des crises successives et de prendre en compte les transformations en cours dans ses politiques d'intervention économique. À titre contributif, le CESER livre les grandes orientations qu'il aimerait voir (ré)affirmer et concrétiser dans le nouveau schéma :

Changer les modes de production, de consommation et d'échanges

Des priorités indissociables sont à garder en ligne de mire : la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la réduction des inégalités sociales qui minent le modèle social et démocratique. Dans cet objectif, le CESER met en avant les enjeux d'écoconception, de recyclage, de « réparabilité », mais aussi de relocalisation, de réindustrialisation et de transformation du modèle industriel et propose que soient encouragés

des usages plus vertueux que ce soit du numérique, ou de consommation énergétique et d'empreinte carbone. Il insiste sur l'accompagnement nécessaire des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie de la culture, du sport, du soin et propose la généralisation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Promouvoir une économie régionale de la coopération et de l'anticipation

Partant du principe que le développement économique de la région doit être basé sur un développement économique de l'ensemble des territoires régionaux, le CESER estime que le Conseil régional doit poursuivre et amplifier sa politique de contractualisation avec les territoires. Il faut créer les conditions d'une irrigation économique des territoires, en concertation et en coordination entre les différentes institutions (État, Région, EPCI, métropole...). Il préconise une approche beaucoup plus coopérative entre les acteurs économiques et entre les filières, visant à mieux partager les risques, les investissements et les richesses sur l'ensemble de la chaîne de valeur, sous-traitants, fournisseurs et

leurs salariés. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale paraît également particulièrement adaptée pour accompagner les transitions professionnelles, du côté des salariés comme des entrepreneurs.

Transformer et valoriser le travail

Dans cet objectif, le CESER propose d'actionner différents leviers : l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales et le dialogue social (au sein des entreprises/filières, mais aussi dans la manière d'élaborer les feuilles de route régionales en associant toutes les parties prenantes). La mise en place de critères d'éco-socio-conditionnalités devra être concertée avec les organisations représentatives de salariés au même niveau que les organisations d'employeurs. Le CESER s'engage à élaborer des propositions de critères d'éco-socio-conditionnalités afin de nourrir de façon étayée la réflexion que souhaite initier le Conseil régional pour ses propres politiques. D'ores et déjà, trois enjeux transversaux devraient être pris en compte : la santé au travail, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les discriminations dans le monde du travail.

ACTU

MISE EN PLACE DU CoRDINA

La séance d'installation du Comité consultatif pour la Recherche, le Développement et de l'Innovation en Nouvelle-Aquitaine (CoRDINA) a permis d'officialiser, le lundi 11 avril dernier, l'instauration de cette nouvelle instance qui a vocation à être consultée sur toutes les questions concernant la recherche et le développement technologique, ainsi que sur la répartition des crédits publics régionaux affectés notamment aux différentes ambitions du Schéma Régional, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Réunie sous la présidence

d'Hélène VELASCO GRACIET, ancienne Présidente de l'Université Bordeaux-Montaigne, l'Assemblée plénière du CoRDINA, qui compte au total 115 membres réparti(e)s en 3 collèges, a procédé à la composition de ses 4 Commissions thématiques (consacrée à la réindustrialisation et à l'innovation comme moteurs de l'économie régionale, aux adaptations sociétales pour un futur durable, à la santé et au bien vieillir et enfin aux enjeux de formation, d'emploi et de citoyenneté). Emmanuelle FOURNEYRON, Michelle HEIMROTH et Trang PHAM ont été désignées pour représenter le CESER au sein du CoRDINA, la Présidente Emmanuelle FOURNEYRON ayant été élue lors de la séance d'installation membre du Bureau du nouveau Comité consultatif qui comprend 20 membres issus des 3 collèges.

CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

ACTU



Une rencontre entre le CESER et quelques Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine s'est tenue le 30 mars à Bordeaux, l'occasion pour chacun de présenter son organisation, son fonctionnement, ses travaux passés et en cours. Le CESER et les Conseils de développement ont en commun d'être des expressions de la société civile et d'être des instances consultatives ayant pour mission d'éclairer les décisions des élus régionaux et des territoires. Ce sont aussi des lieux de réflexion, de débats et de propositions au service de l'intérêt général. Les échanges ont montré l'intérêt partagé d'une meilleure connaissance réciproque. En effet des thématiques communes d'intérêt entre conseils de développement et avec le CESER ont été mises en évidence : jeunesse (logement, orientation formation...), emploi et perspectives après crise, mobilités, résilience et transitions, agriculture et alimentation... qui incitent à renouveler le partage d'analyses et d'expériences. Un nouveau rendez-vous est programmé à l'automne, sur une thématique qui sera définie en commun, pour croiser les regards et analyses.

ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Florian Delage, Sabine Delcour, Olivier Panier des Touches, Yannick Piot, Françoise Roch - CRTNA : JL Kokel - Paul Robin - Fotolia Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

ACTU

Territoires

OLORON-SAINTE-MARIE, UN PROJET DE REVITALISATION



Dans le cadre de ses réunions organisées dans les différents territoires de Nouvelle-Aquitaine à la rencontre de la diversité des acteurs qui les font vivre, le Bureau du CESER a tenu une réunion de travail à Oloron-Sainte-Marie les 2 et 3 mai. Ce déplacement dans le département des Pyrénées-Atlantiques a été l'occasion d'échanger avec Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron-Sainte-Marie, Président de la Communauté de Communes du

Haut-Béarn et Conseiller régional sur les enjeux en termes de revitalisation de la ville et de son arrière-pays, avec notamment le développement industriel s'appuyant sur les activités historiques mais également de nouvelles activités innovantes, le tourisme, la préservation d'un cadre de vie à taille humaine... et les différents aménagements urbains (politique de logements, circulation et mobilité, nouvelles activités permettant de reconverter et de valoriser d'anciennes friches industrielles...). Les conseiller(e)s du CESER ont également évoqué lors de cet échange les enjeux liés au caractère transfrontalier du territoire, la démographie médicale et les services hospitaliers, la couverture numérique du territoire...

L'occasion enfin d'évoquer les potentiels de ce territoire en matière de production énergétique avec une présentation de l'activité d'EDF hydraulique dans le département avec Hélène LACROIX GENCE, Directrice du Groupe d'Exploitation Hydraulique (GEH) Pyrénées, Franck DARTHOU, Directeur d'EDF Hydro Sud-Ouest et Délégué de bassin Coordonnateur Eau Grand Sud-Ouest, André DELCOR, Responsable du groupement d'usines d'Asasp au sein du GEH Pyrénées, Herué DAUBEUF, Chargé de Développement



à l'agence EDF «Une rivière, un territoire» et Isabelle VISENTIN, chargée de mission à la délégation régionale d'EDF et par ailleurs elle-même membre du CESER Nouvelle-Aquitaine. Une visite de l'usine hydroélectrique de Sainte-Marie et du Centre d'informations a permis d'évaluer le potentiel de l'hydraulique, qualifiée de « 1^{ère} des énergies renouvelables »!

